

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous tenons à vous faire partager notre profond désaccord avec la politique que vous menez dans le département quant à la gestion des allègements de service. Depuis de très nombreuses années le contingent est le même et vous nous indiquez qu'il n'y a pas de quotas appliqués dans l'étude des demandes. Nous interrogeons profondément cette position. Nous ne comprenons pas pourquoi le médecin de prévention était absent de cette CAPD et réaffirmons la nécessité de sa présence. Nous ne comprenons pas comment vous avez pu déterminer que des demandes d'allègement de service revêtaient un caractère favorable et prioritaire. Nous demandons le réexamen de l'ensemble de la liste des demandes afin que la situation des collègues soit observée au regard de l'avis favorable du médecin et non sur des critères comptables. Sachez que les collègues concernés sont en grande difficulté et sont choqués du traitement qui leur est infligé. Pour certains cet allègement était un espoir de reprendre la classe ; vous l'avez balayé d'un revers de main sans explications. A ce jour, nos collègues n'ont été informés de votre décision de refus que par les délégués des personnels. Il est de votre responsabilité de les informer.

Le point concernant l'accès à la hors classe au 1^{er} septembre 2018 devait être étudié aujourd'hui. Ce ne sera pas le cas. Nous ne comprenons pas pourquoi les collègues ne sont pas informés de cela. Si nous entendons que la mise en place de PPCR se fait avec difficultés, qu'il reste beaucoup de choses à trancher nous vous rappelons nos positions quant à l'accès à la hors classe.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous avez la possibilité de faire évoluer le barème départemental et c'est ce que nous vous demandons. Un barème modifié et qui rendrait surement plus attractif notre département. Un barème qui irait dans le sens d'une confiance pour toutes et tous nos collègues.

La garantie d'un accès pour tou-tes à la hors classe avec un barème qui prend en compte l'ancienneté est positif mais pas suffisant :

- Aucun calendrier ne permet de l'affirmer aujourd'hui
- Conformément au principe d'un déroulement de carrière complète sur au moins deux grades, les retraitables doivent être promu-es prioritairement. Nous vous demandons de respecter ce principe dans le département.
- Aucun critère de départage en cas d'égalité de barème n'est mentionné dans le texte national. Le Ministère aurait retenu comme critère de départage celui de l'ancienneté dans le grade PE classe normale. Cette recommandation ne figure sur aucune circulaire. Elle défavorise tou-tes les collègues qui ont été recruté-es comme instituteurs-trices et ont intégré le corps des PE par liste d'aptitude ainsi que les PE qui ont eu une progression de carrière avec des promotions à l'ancienneté. Le SNUipp-FSU demande à ce que l'AGS soit le premier critère.
- La suppression de la note et son remplacement par un avis tout aussi subjectif n'est pas une réponse satisfaisante à nos revendications. Cela suscite l'inquiétude sur la façon dont sont attribués les avis d'autant plus parce qu'ils resteront immuables. L'expérience professionnelle et sa durée dont il est fait référence dans la note de service doivent être prises en compte dans la formulation des avis des IEN et du votre de façon à ce que les anciens instituteurs/trices dont l'AGS est plus élevée soient promu-es prioritairement.
- De plus, l'avis de l'IEN et votre appréciation ne pourront être modifiés. Pour le SNUipp-FSU, ces avis et appréciations doivent pouvoir évoluer. Nous interviendrons sur les situations pour lesquelles une injustice ou un retard d'inspection seront constatés.
- Pour les situations où le rendez-vous de carrière n'a pas été possible (congé long pour raison de santé ou familiale ou de formation), un rattrapage doit être proposé : soit un report du rendez-vous de carrière à titre exceptionnel ou à défaut un traitement identique à la moyenne des collègues de la même cohorte.
- Pour ce qui est de la prise en compte des inégalités professionnelles femmes/hommes, nous vous demandons que le taux de femmes promues à la hors classe soit à la hauteur de leur représentativité dans le corps.

Nous vous rappelons que le SNUipp-FSU porte l'accès de tous-tes à l'indice terminal du corps sans obstacle de grade. Il reste particulièrement vigilant à ce que le principe de l'accès de toutes et tous à la hors-classe soit respecté.